



# "Adagio Contest"

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

### **1. BUT**

Le but de ce concours est de donner la possibilité à des solistes de mettre en évidence leurs qualités musicales en se présentant devant un jury et un public avec une pièce lente et mélodieuse.

### **2. ORGANISATION**

La fanfare La Lyre paroissiale de Vuisternens-devant-Romont a mandaté un comité d'organisation afin de proposer un concours de musique lente et mélodieuse appelé « Adagio Contest ». Celui-ci aura lieu, en principe, chaque année en automne.

### **3. CONDITIONS D'ADMISSION**

Ce concours est ouvert à toutes les personnes jouant d'un instrument à vent (cuivre ou bois) domiciliées légalement en Suisse et qui ne sont pas professionnels dans la musique.

Selon le nombre de participants, l'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions.

Les élèves et les membres de la famille du jury n'ont pas le droit de participer au concours.

### **4. INSCRIPTION**

L'inscription se fait uniquement sur le site [www.adagiocontest.ch](http://www.adagiocontest.ch).

L'inscription est valable lorsque le montant d'inscription de CHF40 est payé et que les partitions sont reçues. Un remboursement ne sera effectué sous aucun prétexte.

Une fois l'inscription faite et la pièce annoncée, il n'est plus possible de la changer.

La liste des participants sera publiée le 1<sup>er</sup> septembre 2026. Chaque candidat est responsable de contrôler les informations le concernant ceci jusqu'au 10 septembre 2026. Passé ce délai, les informations sont considérées comme correctes.

Chaque candidat vient personnellement chercher son badge le matin du concours afin de valider définitivement son inscription.

## 5. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les qualifications du matin permettent de déterminer les participants à la finale de l'après-midi. Les participants ayant obtenu au minimum 92 points (sur 100 points maximum) seront qualifiés pour la finale de l'après-midi. Le nombre de participants à la finale sera un pourcentage des participants de chaque catégorie, mais au minimum 3.

Les candidats se produisent devant un Jury constitué de deux personnes actives dans le monde instrumental.

Le candidat interprète individuellement une pièce lente et mélodieuse de son choix. Il se présente **seul** sur scène et **n'est pas** accompagné d'un piano, ni d'une autre personne (professeur par exemple).

La durée maximale de la prestation est de 2 minutes 30 secondes en qualification et de 3 minutes lors de la finale. Les candidats seront stoppés par un signal sonore en cas de dépassement et devront s'arrêter aussitôt. Ceci n'a pas d'influence sur la notation.

La pièce choisie doit être une pièce lente ou une partie lente d'une pièce. L'organisation se réserve le droit de demander un changement de pièce si celle-ci ne répond aux critères de pièce lente et mélodieuse.

L'ordre de passage sera annoncé le matin même sur le lieu du concours.

Le candidat se présente selon les horaires de sa catégorie inscrits sur le site internet et communiqués au candidat. En cas de retard, il sera disqualifié.

## 6. CATEGORIES ET PRIX OFFERTS

Les candidats seront répartis en cinq catégories, basées sur l'âge :

- **Catégorie 5 (né en 2018 ou après)**
- **Catégorie 4 (né entre 2017 et 2014)**
- **Catégorie 3 (né entre 2013 et 2010)**
- **Catégorie 2 (né entre 2009 et 2006)**
- **Catégorie 1 (né avant 2006)**

Il n'est pas fait de distinction d'instrument dans les catégories.

Le prix offert ne peut donner lieu, de la part des lauréats, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Un prix pour les trois premiers de chaque catégorie sera distribué.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

La proclamation des résultats aura lieu après la finale et sera ensuite inscrite sur le site internet.

Le titre de « Champion Adagio Contest » ainsi que le classement seront décernés sur la base du résultat de la finale de l'après-midi.

Les résultats des qualifications du matin ne seront pas publiés.

## 7. TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque candidat se présente dans l'uniforme de la société de musique dont il fait partie ou, s'il ne fait pas partie d'une société de musique, dans une tenue civile adaptée au caractère de la manifestation.

## 8. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'inscrire et de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

## 9. DROITS D'IMAGE

**En s'inscrivant et en participant au concours, le candidat ou son autorité parentale autorise la fixation et la cession de droit à l'image.**

Les images ne pourront être vendues à des tiers par les organisateurs, ni faire l'objet d'une exploitation autre que celle visée ci-dessus.

## 10. ANNULATION ET DISQUALIFICATION

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le concours notamment en cas de force majeure ou de nombre de participants trop faible par exemple. Le montant de l'inscription serait remboursé.

Le comité d'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant pour non-respect des règles ou comportement inapproprié par exemple.

## 11. RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.